



INFO-NÉGO n°2

Les offres du gouvernement

Nous appauvrir et asphyxier les services publics

Le 12 décembre dernier, la CSN rencontrait le Conseil du trésor pour recevoir les offres du gouvernement en vue du renouvellement de nos conventions collectives. Alors que la CAQ promettait du changement, nous constatons avec colère qu'elle choisit plutôt de poursuivre dans la même voie que ses prédécesseurs libéraux en refusant de reconnaître la valeur du travail accompli par chacune et chacun d'entre nous, en éducation, en santé et services sociaux et dans les organismes gouvernementaux.

Des offres salariales insultantes

Côté salaire, le gouvernement nous offre l'appauvrissement. En proposant des augmentations sous le taux d'inflation, le premier ministre Legault renie sa parole d'offrir au minimum, à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs du secteur public, des augmentations qui couvriraient la hausse du coût de la vie. Ne pas s'appauvrir en travaillant, ça ne devrait même pas être un enjeu de négociation. C'est la base. Les offres salariales du gouvernement sont inacceptables.

10,2%	7%
2%	1%
2%	1%
2%	1,50%
2%	1,75%
2.2%	1,75%
Inflation	Offre salariale

Le Conseil du trésor propose également de verser un montant forfaitaire de 1000 \$, non récurrent, seulement pour les personnes qui auront atteint au 31 mars 2020 le dernier échelon de leur échelle salariale; un montant qui n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux.

Vous êtes membre de la CSN et vous travaillez dans le secteur public ? Créez un compte sur AGIR, l'application Web CSN.

<https://app.secteurpublic.quebec>

De belles paroles, mais rien de concret

Le Conseil du trésor souhaite former trois forums de discussion sur ce qu'il décrit comme étant ses priorités gouvernementales :

- La santé globale des personnes salariées
- La réussite éducative aux secteurs jeunes, à la formation professionnelle et à l'éducation aux adultes
- L'accessibilité aux soins pour la clientèle en hébergement de longue durée ou recevant des soins à domicile

Ces enjeux sont, bien entendu, importants pour nous. Toutefois, pour l'instant, ces forums suscitent plus de questions que de réponses.

Nos autres revendications

Le Conseil du trésor nous a dit que les propositions qu'il mettrait sur la table ne constituent pas une réponse à nos revendications de table centrale, déposées le 30 octobre dernier. Nous avons reçues les réponses à nos demandes sur les autres enjeux intersectoriels, soit la retraite, les disparités régionales, les droits parentaux ainsi que les assurances collectives et les lanceurs d'alerte ainsi que les dépôts patronaux sur leurs enjeux sectoriels.

Nous vous ferons un compte rendu lors de nos assemblées générales du mois de mars

Merci, mais non merci !

Il n'y a absolument rien dans le dépôt du gouvernement qui permet d'attirer et de retenir le personnel dans le secteur public. Ce qui est sur la table est nettement insuffisant. Avec les coffres de l'État québécois qui débordent de surplus et une situation de rareté de main-d'œuvre qui entraîne déjà des pénuries pour divers titres d'emplois du secteur public, le gouvernement a les moyens et le devoir de faire mieux. Il doit prendre la mesure de la crise qui sévit dans les réseaux et agir, c'est urgent!

Aux offres patronales, nous répondons en chœur « Merci, mais non merci ! ». Visitez également les plateformes du secteur public CSN :

www.secteurpublic.quebec

facebook.com/secteurpublicQC

Journée internationale des droits des femmes



À la défense de l'égalité réelle pour les femmes

Claudette Carbonneau (née le 6 mai 1946) est une syndicaliste québécoise. Elle a été la première femme présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), poste qu'elle a occupé de 2002 à 2011. Titulaire d'un baccalauréat en science politique, elle a occupé de nombreux postes syndicaux, notamment celui de vice-présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux région de Montréal (1980-1982); secrétaire générale du Conseil central du Montréal métropolitain (1985-1991); première vice-présidente de la CSN (1991-2002), et présidente (2002- 2011). Elle a été membre de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012.

Elle a porté de nombreux dossiers, aussi bien auprès des gouvernements québécois et fédéral que dans de nombreux colloques, forums ou conférences auxquels elle a participé au Québec ou à l'échelle internationale. Elle a notamment travaillé au dossier de l'équité salariale dans les secteurs privé et public ; le développement et la qualité des services de garde ; la fiscalité et les finances publiques ; la lutte à la pauvreté ; les caisses de retraite et plusieurs questions relatives à l'emploi, dont l'organisation du travail.

Pour Claudette Carbonneau, première femme élue à la présidence de la CSN, le combat pour l'équité salariale était déterminant pour l'avenir des femmes sur le marché du travail. Issue du milieu de la santé, et fière militante à la CSN depuis des années, Claudette Carbonneau savait que les gains ne seraient pas faciles à obtenir. La place des femmes au travail a souvent été mise en doute et « elles assument toujours une large part des responsabilités familiales ». Les discriminations systémiques dont elles étaient victimes brouillaient les questions d'équité entre les hommes et les femmes au travail. Il a été nécessaire de mener la bataille pour mettre fin aux iniquités salariales entre les femmes et les hommes, et pas seulement pour les travailleuses de la CSN, mais aussi pour toutes les femmes sur le marché du travail. La lutte des femmes sur cet aspect, comme sur bien d'autres, réclamait du gouvernement qu'il se tienne debout face aux employeurs sur des questions comme les salaires, l'ajustement de l'horaire aux réalités familiales, le remboursement des frais de garde, le congé de maternité, la conciliation famille-travail-études et l'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail.

Lutter pour qu'elles occupent en toute égalité leur place sur le marché du travail, inciter les femmes à apprivoiser le pouvoir comme levier de changement vers la qualité de vie, la conciliation famille-travail, l'égalité des chances, le partage de la richesse, moteurs de son action.

Actions menées

Implantation des programmes d'accès à l'égalité en emploi à la reconnaissance de la valeur du travail des femmes jusqu'à l'obtention d'une loi en matière d'équité salariale.

Claudette Carbonneau n'a jamais cessé de revendiquer l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleuses et travailleurs. La première convention collective des employées de services de garde en milieu familial et le règlement de l'équité salariale sont au nombre de ses plus importantes réalisations. La lutte pour l'équité salariale commencée dans les années 1980 a mené à l'adoption de la Loi sur l'équité salariale en 1996 qui visait à corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine.

Au mois d'avril 2007, au terme d'une longue lutte et de négociations difficiles, 360 000 travailleuses des secteurs publics et parapublics se sont partagées 1,7 milliard \$ en rétroactivité à laquelle elles avaient droit depuis 2001 au chapitre de l'équité salariale. Le développement et la qualité des services de garde, la fiscalité et les finances publiques, la lutte à la pauvreté, les caisses de retraite et plusieurs questions relatives à l'emploi, dont l'organisation du travail sont au nombre des dossiers qu'elle a défendus. Ses réalisations et ses actions pendant plus de 30 ans ont contribué à faire du Québec une société où la notion de droits et libertés de la personne se traduit par plus de justice, plus d'équité et de meilleures conditions de vie et de travail pour toutes et tous.

Depuis qu'elle a quitté la présidence de la CSN, madame Carbonneau s'engage toujours pour faire avancer les droits. Elle a été membre de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 (printemps érable), présidée par Me Serge Ménard qui a déposé son rapport le 31 mars 2014. De 2012 à 2014, elle a été membre du Comité de vigie sur la référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction chargé d'examiner l'ensemble du système lors de sa première année de mise en œuvre et d'en évaluer l'impact sur l'intimidation et la discrimination.

Lien avec la Charte : Le travail effectué par madame Carbonneau en faveur de l'équité salariale correspond parfaitement à l'esprit et à la lettre de l'article 10 qui interdit la discrimination notamment fondée sur le sexe, ainsi que l'article 46 : « Toute personne qui travaille a droit, conformément à la loi, à des conditions de travail justes et raisonnables et qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique ».

Ses vœux :

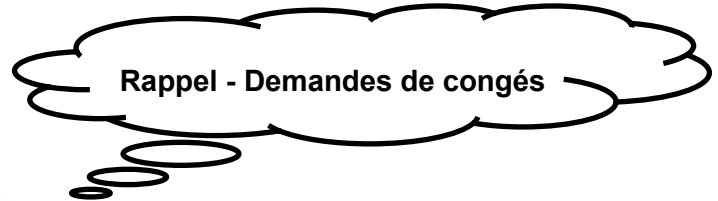
« J'espère pouvoir transmettre aux générations montantes, la détermination et la patience pour changer des situations d'injustice qui durent parfois depuis des siècles et des siècles. »

« Il faut saisir toutes les occasions de se rappeler que malgré un cadre législatif plus évolué, comme la Loi sur l'équité salariale et la Charte des droits et libertés de la personne, il reste encore énormément à faire pour que les femmes atteignent l'égalité de fait au Québec ».

Elle a défendue de tout son cœur et son âme, le droit des femmes ce qui en fait un exemple et une chance qu'on a eu une femme comme elle pour aller au front pour défendre nos droits.

Référence

<https://www.csn.qc.ca/actualites/la-csn-a-lavant-garde/>
http://40ansdelacharte.org/ambassadeur-fr-61-Claudette_Carbonneau



Assemblée sectorielle SDG – gagnant prix de présence

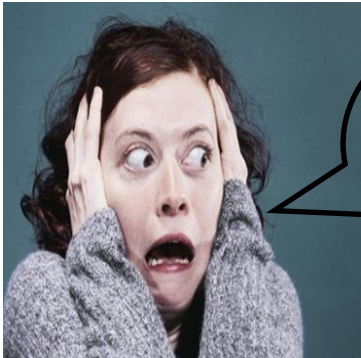
Pour donner suite aux 3 assemblées sectorielles en SDG, un tirage a eu lieu en tant que prix de présence.

Voici le nom du gagnant : Monsieur Serge Brunelle, Technicien en SDG à l'école St-Martyrs Canadiens.
Prix remis : une tasse APPA et un certificat cadeau de 25\$

Rencontre sectorielle : Techniciennes et techniciens en éducation spécialisée

Nous vous rappelons qu'une rencontre sectorielle aura lieu le 7 avril 2020 à 18h00.

Veuillez prendre note qu'à compter de 17h00, un léger goûter vous sera servi.



Est-ce que j'ai envoyé mon courriel à Claudine ??

cleveille@appa.qc.ca

Nous vous attendons en grand nombre,

Le comité TES



Fin du montant forfaitaire de 0.16 ¢

À partir du 1er avril c'est la fin du montant forfaitaire qui était de 0.16 ¢ de l'heure alors ne soyez pas surpris de voir sur votre paie une diminution de salaire.

Rappel - Demandes de congés

Le 31 mars 2020 est la date limite pour effectuer votre demande d'un congé à temps plein ou à temps partiel, la participation à un programme de retraite progressive ou pour entreprendre les étapes d'un congé à traitement différé.

Allez sur « ADAGIO » et cliquez sur l'onglet « Gestion des personnes » pour ensuite accéder à « Mon dossier d'employé ». Votre adresse courriel (ou votre code U) et votre mot de passe vous seront alors demandés pour accéder à votre dossier. Du côté gauche, vous trouverez les liens pour soumettre ou suivre une demande de congé, tandis que du côté droit vous trouverez tous les liens utiles qui vous donneront les informations utiles dans vos démarches. D'ailleurs, nous vous conseillons fortement de lire la Circulaire annuelle des congés 2020-2021 avant de débuter vos démarches afin de bien comprendre les différences entre les différents congés.



Soirée de jeux de société

Suite au succès de cette soirée, Le comité de la condition féminine de l'APPA a décidé de renouveler cette activité. L'objectif est d'amasser des fonds dans le but de venir en aide aux jeunes mères monoparentales qui fréquentent l'école Rosalie-Jetté de la CSDM et Elisabeth High School de la CSEM.

Date : Mardi, le 21 avril 2020 à 19h00

Lieu : Salle de conférence de l'APPA

3340, boul. de l'Assomption, suite 200

Métro Assomption

Prix d'entrée : 10 \$ par personne

Inscription par courriel : cgignac@appa.qc.ca

Pour plus d'informations, contactez Mme Chantal Gignac au (514) 254-3503 poste 209

Nous acceptons les dons suivants : argent, couches et serviettes humides non parfumées.

Au plaisir de vous rencontrer !

Présentation de la personne responsable de la mobilisation



Jean De Grandpré est éducateur en service de garde depuis février 1998. Pendant 2 ans à l'école St-Émile et, par la suite, à l'école La Vérendrye.

Son implication au syndicat a débuté en tant que délégué de son école en 2014. Il fût, par la suite, élu pour représenter les services de garde au sein du conseil syndical et membre du comité de santé et sécurité à l'APPA depuis 2016.

Depuis le 21 août 2019, Jean est libéré à temps plein pour devenir coordonnateur à la mobilisation pour la CSDM. De nouveaux défis à relever puisque qu'il est également membre du comité régional de mobilisation où il représente la fédération des employées et employés de services publics (FEESP) de la CSN.

Jean est responsable de la formation pour les personnes déléguées et personnes relais.

Son quotidien est variable, il travaille surtout à recruter des personnes dans chacun des milieux de travail pour que celle-ci devienne une courroie de transmission de l'information afin de maintenir et d'établir une bonne communication en vue des prochaines négociations.

Tu veux t'impliquer ? Peu importe à quel niveau, n'hésite pas à communiquer avec Jean soit par courriel à l'adresse suivante : jdegrandpre@appa.qc.ca ou par téléphone au 514-254-3503 poste 220

À l'aube de la prochaine négociation pour votre prochaine convention collective, vous êtes le syndicat, vous êtes celles et ceux qui formerons l'avenir ! La force du nombre fera changer les choses.



Comité de la condition féminine

Le comité de la condition féminine a vu le jour à l'APPA en 2014 après plusieurs pressions auprès du comité exécutif.

Sous la responsabilité politique de Lise Champagne, le comité a été fondé par Sylvie Tremblay, qui à l'époque, faisait partie du comité de la condition féminine de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) et pouvait donc ramener les connaissances acquises à son syndicat.

Membres du comité journal : Chantal Gignac, Lise Pilon et Sylvie Tremblay

Le comité a connu quelques difficultés puisque, dès le départ, on se questionnait sur la nécessité d'avoir un tel comité alors que nous étions à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et Commission scolaire English Montreal (CSEM) avec une majorité de femmes et que tout était déjà acquis, selon eux ! De plus, comme c'était un des premiers comités qui n'était pas statué, tout était à faire : les élections, le nombre de membres pour que ça soit fonctionnel, un logo, plan de travail, etc.

Nous sommes en 2020 et le comité existe toujours au grand plaisir de toutes et tous et oui, messieurs, qu'à cela ne tienne, vous pouvez profiter des activités mixtes organisées par le comité.

Il reste un travail de sensibilisation auprès des femmes sur les différents enjeux de la société et auxquels les femmes sont confrontées.

Le comité se donne comme objectif également d'aider les femmes à développer leur autonomie, de les informer et de laisser un espace pour qu'elles puissent s'exprimer.

Le comité organise des activités pour venir en aide aux femmes. Notamment pour les filles-mères de 2 écoles de la CSDM et CSEM.

Vous pouvez les suivre via leur page Facebook à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/appacondfeminine/>



Évènement à venir

Une soirée d'accueil pour les nouveaux membres aura lieu à l'APPA, le jeudi, 16 avril 2020.

Voici l'horaire :

De 18h à 19h : Accueil et goûter
À 19h : Début de la soirée
À 21h : Fin de la soirée

Cette rencontre, qui a lieu chaque année, est l'occasion idéale de pouvoir rencontrer les élues et élus qui ont l'opportunité et le privilège de vous représenter syndicalement. Les membres concernés par cette soirée recevront une invitation sous peu.

Pour ce qui est de la tournée des écoles, elle se poursuivra à partir de la semaine du 16 mars 2020 et comme avant les fêtes nous opterons pour les lundis et les jeudis.



ENSEMBLE!

Retrouvez-nous en ligne: www.appa.qc.ca
Opinion des lecteurs: ensemble@appa.qc.ca

